



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250402-DELIB21_020425B-DE



Date de transmission de la convocation 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint		X	Pouvoir à Nadège LE BAIL
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Thierry CARLIER
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance Philippe RUHLMANN a été nommé secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET MARPA CONSTRUCTION (Délibération n° 21-02/04/2025)

Suite à une erreur matériel la présente délibération annule et remplace la délibération portant le même numéro et passée en préfecture le 07/04/2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 :

RESULTATS 2024	MONTANT
Résultat cumulé d'investissement de	- 42 028.29 €
Résultat de fonctionnement de	76 423.66 €
Solde des restes à réaliser de	- €

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250402-DELIB21_020425B-DE



- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats 2025 comme suit :

AFFECTATION 2025	MONTANT
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recette)	- €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (Dépense d'investissement)	42 028.29 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en recette d'investissement)	76 423.66€

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERIO Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/10/2025
et de la publication le 10/10/2025
Fait à ARCISSES, le 9/10/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERIO Adjointe

